

Ministère de l'Education
Nationale

Direction Générale de
l'Architecture.

Service des Sites
Perspectives et Paysages.

Bureau des Sites
Naturels et Paysages.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

A R R E T E

SAVOIE

Ensemble formé par l'agglomération
du lac des Cerces

Le Ministre de l'Education Nationale :

Vu la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des
Monuments Naturels et des Sites de caractère artistique,
historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et
notamment l'article 4 :

Vu l'avis émis par la commission départementale des
monuments naturels et des sites dans sa séance du 7 Juillet
1942 :

A R R E T E

Article 1er - Est inscrit sur l'Inventaire des Sites
pittoresques de SAVOIE l'ensemble formé par le lac des
Cerces et les terrains qui l'entourent - commune de Valloire

Parcelles cadastrales visées :

Section H. feuille 5 - 334. 337 à 340.

Article 2 - Le présent arrêté sera notifié au Préfet
du département pour les archives de la préfecture, au
Maire de la commune de Valloire et aux propriétaires inté-
ressés dont les noms sont mentionnés sur la liste annexée
au présent arrêté et qui seront responsables, chacun en
ce qui le concerne de son exécution.

PARIS, le 29 octobre 1945.

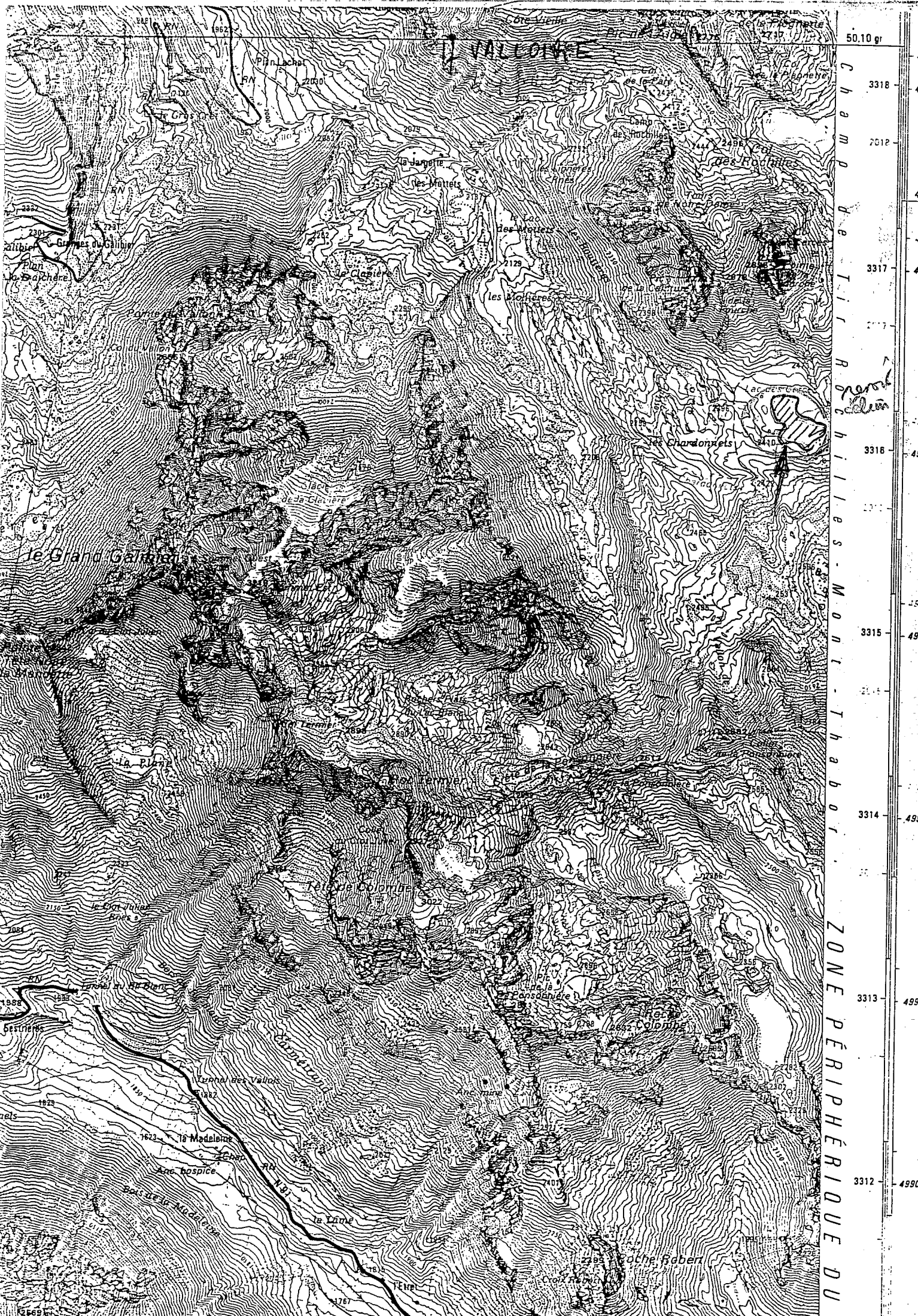
Par délégation,

Le Directeur Général de l'Architecture :

Pour ampliation,
Le chef du bureau des
Sites :

R. DANIS.

C. C. T. M. L. L. L.



VALLÉE

50.10 gr

Chamois de Tior Rode

3318

3317

3316

3315

3314

3313

3312

3311

3310

3309

le Grand Galinier

le Grand Galinier

Chamois de Tior

Chamois de Tior

ZONE PÉRIPHÉRIQUE DU